AA.-REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2009-248 DU 09 JUIN 2009

portant ratification de la convention signée à Douala (République du Cameroun) le 17 mars 2008 relative aux statuts du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE).

CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2009-16 du 25 mai 2009 portant autorisation de ratification de la convention signée à Douala (République du Cameroun) le 17 mars 2008 relative aux statuts du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE);
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2008-637 du 27 octobre 2008 portant composition du Gouvernement :

DECRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Est ratifiée, la convention signée à Douala (République du Cameroun) le 17 mars 2008 relative aux statuts du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 09 juin 2009

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

X

Dr Boni YAYI

Le Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur,

Jean-Marie EHOUZOU

Le Ministre de l'Economie et des Finances,

Soulé Mana LAWANI

AMPLIATIONS: PR 4 - AN 4 - CS 2 - CC 4 - HAAC 2 - HCJ 2 - CES 2 - GCONB 1 - SGG 4 - MAEIAFBE 4 - MEF 4 - AUTRES MINISTÈRES 28 - DCF-DSDV-DGB-DTCP-DI 5 - DGAE-DGCPE 2 - DPE-INSAE-DLC 3 - UAC-FASEG-ENAM-UNIPAR-ENEAM 5 - IGAA-DCCT-GCONB 3 - CSM 1 JO 1 -.

a